

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2021

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la séance : 11
- votants 11

Date de convocation : 08/10/2021

Date d'affichage : 08/10/2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quatorze octobre deux mil vingt et un à 18 h 40

Présents :

Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD
Brigitte
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien –COEUILLET
Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

**OBJET : REVISION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU 6 CHEMIN DU
CIMETIERE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2021**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du 29 juillet 2010 fixant le loyer du logement communal de type T3 bis du bâtiment Le Prieuré situé au 6 Chemin du Cimetière au 1^{er} septembre 2010 à 500,00 €.

Selon les indices de références de l'INSEE de 2019 à 2021, le nouveau montant du loyer de ce logement communal, à compter du 1^{er} novembre 2021, serait de 505,40 €.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants décide :

- **DE FIXER** le montant du loyer mensuel à compter du 1^{er} novembre 2021 à **505,40 €** auquel s'ajouteront les charges locatives,
- **DE CONSERVER** la redevance mensuelle CONFORT CHAUFFAGE à **11,00 €**.

La présente délibération annule et remplace celle du 29 juillet 2010.

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

